



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 28 décembre 2021 à 20 heures 30 minutes
Salle des Fêtes

Présents :

Mme BLOT Claudie, M. CAPMAS Serge, Mme GAJAC Paule, M. TEYSSEDOU Adrien

Procuration(s) :

Mme GOSSET Angélique donne pouvoir à M. CAPMAS Serge, M. FIAULT Nicolas donne pouvoir à M. TEYSSEDOU Adrien, M. BOUSQUET Thierry donne pouvoir à M. TEYSSEDOU Adrien

Absent(s) :

M. BISSIERES Sylvain Frédéric, M. GUEDES PIRES Bruno

Excusé(s) :

M. BOUSQUET Thierry, M. FIAULT Nicolas, Mme GOSSET Angélique, Mme SOULIER Laura Marie Leslie, M. VIERGE Pierre Guy Hervé

Secrétaire de séance : M. TEYSSEDOU Adrien

Président de séance : M. TEYSSEDOU Adrien

DELIBERATIONS

62-2021 - Mise en place d'équipement de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) aux abords de deux hameaux en voie d'urbanisation - Demande de subvention DETR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser l'implantation de 2 équipements de Défense Incendie, pour répondre à deux objectifs :

- Protéger les habitations actuelles et à venir dans ces hameaux
- Permettre la délivrance de nouveaux permis de construire pour assurer la pérennité de notre commune et de notre école.

Le choix de la municipalité s'est porté sur deux bâches incendie de 30 m³ de type géomembrane. L'investissement comprend l'achat de cet équipement, le terrassement des terrains en question ainsi que les divers équipements permettant un usage efficace par le SDIS de ceux-ci (raccordement, accès, protection de la zone).

Monsieur le Maire propose de mettre en œuvre cet équipement au printemps 2022.

Il précise que le montant prévisionnel des deux devis est de **20 163,88 € TTC**.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide le lancement de cette opération,

Sollicite les subventions suivantes, conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

. Etat – D.E.T.R (40 % de 16 803,23 € HT) : 6 721,29 € HT soit 8 065,55 € TTC

. Autofinancement TTC (montant global TTC moins subventions) : 12 098,33 € TTC

Prévoit d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

63-2021 - Demande de subvention au titre des Amendes de Police pour l'année 2021 pour les travaux de sécurisation Route de Vezou

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est nécessaire d'entreprendre les travaux de sécurisation dans le village en vue d'améliorer la vitesse des véhicules sur la Route de Vezou.

Les devis présentés font apparaître un coût des travaux de **18 759,00 € HT** soit **22 510,00 € TTC**.

Les aménagements que la commune projette de faire consistent en la création de 5 passages surélevés avec des pavés « vibrants » dans le but de faire respecter la limitation de vitesse qui est de 30 km/h dans cette zone.

L'utilisation de pavés en pierre plutôt que des passages en béton nous est commandé par le fait que le village soit, dans son intégralité, classé dans une zone de protection des monuments historiques.

Monsieur le Maire rappelle que la commune peut obtenir pour la réalisation de ces travaux l'intervention du Conseil départemental au titre des Amendes de Police 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'entreprendre cette opération d'investissement,

Prévoit d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération au vu de l'estimation présenté,

Sollicite une subvention auprès du Conseil départemental, au titre des Amendes de Police pour l'année 2021,

Approuve le plan de financement suivant :

- Conseil départemental au titre des Amendes de Police (40% du plafond de 15 200 € HT)
6 080 €
- Autofinancement (reliquat du montant TTC)
16 430 € TTC

Inscrit au budget la part restant à la charge de la Commune,

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération et au règlement des dépenses.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Maire lève la séance à 20H35.